

DOSSIER À RENDRE A PARTIR DU 11 MARS JUSQU'AU 29 MARS 2019
DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ POUR UNE ANNÉE SCOLAIRE

L'ENFANT

Nom, Prénom : _____

Date de naissance : _____ Âge : _____ Sexe : fille garçon

Pour la rentrée 2019 : École : _____ Classe : _____

(partie remplie par l'organisme) Hors secteur : oui non

LES PARENTS

Situation actuelle des parents : mariés divorcés veuf célibataire vie maritale/pacsés

Le père : Nom-Prénom : _____

Adresse complète : _____

Profession : _____ Employeur : _____

☎ N° privé : _____ N° portable : _____ N° professionnel : _____

La mère : Nom-Prénom : _____

Adresse complète (si différente du père) : _____

Profession : _____ Employeur : _____

☎ N° privé : _____ N° portable : _____ N° professionnel : _____

Parent destinataire de la facture (n'indiquez qu'un seul parent) :

Envoi de la facture par email : Oui Non

Autres personnes autorisées à chercher l'enfant : Nom-Prénom :

☎ N° privé : _____ N° portable : _____

Pour recevoir toutes les infos par mails :@

Régime Général et Fonctionnaires

Mutuelle Sociale Agricole

Maritime

Autres Régimes (EDF/GDF, SNCF, RATP)

Indiquez votre numéro d'allocataire CAF : A défaut, le dernier avis d'imposition fera foi.

(A remplir par la structure) Documents et autorisations à fournir avec le dossier d'inscription, pour qu'il soit accepté :

- Fiche de préinscription dûment remplie et signée
- Fiche sanitaire de Liaison, accompagnée d'une copie des vaccinations de l'enfant à jour
- Justificatif du Quotient Familial (attestation CAF ou dernier avis d'imposition), à rendre dès l'inscription
L'absence de justifications entraînera une tarification dans la tranche la plus élevée
- Attestation d'assurance extra-scolaire 2019/2020 (à remettre au plus tard le jour de la rentrée en septembre)

Fait à, le .../.../.....

Nom(s) et Signature(s)

Inscription de l'enfant en Accueil Péri-scolaire

Inscription **permanente** à l'année à Kehlbach Primaire :

cochez les cases :	Lundi	Mardi	Mercredi** 8h-18h30	Jeudi	Vendredi
Matin péri-scolaire*					
Midi (repas + activité)					
Soir péri-scolaire					

*en fonction du nombre d'inscrits.

**l'accueil en demi-journée avec repas en fonction des places disponibles : matin + repas repas + après-midi

Inscription **sur planning**

L'inscription à l'accueil péri-scolaire sur planning (professions comme enseignant, infirmier) doit être transmise au min un mois à l'avance.

cochez les cases :	Lundi	Mardi	Mercredi** 8h-18h30	Jeudi	Vendredi
Matin péri-scolaire*					
Midi (repas + activité)					
Soir péri-scolaire					

*en fonction nombre d'inscrits

** l'accueil en demi-journée avec repas en fonction des places disponibles : matin + repas repas + après-midi

Inscription **occasionnelle**

Vous devrez prévenir le directeur du site au minimum une semaine à l'avance. L'accueil de votre enfant se fera selon les disponibilités.

Remarques

1. Les modalités pratiques d'annulation figurent dans le règlement intérieur de l'accueil péri-scolaire.
2. **L'accueil des mercredis aura lieu au péri-scolaire de Nordheim et/ou à Scharrachbergheim en fonction des inscriptions.**
3. Le règlement intérieur et les conditions générales sont transmis avec le contrat définitif de l'enfant envoyé **à partir du 13 mai**.
4. Une commission étudiera les demandes de pré-inscriptions. Suivant les places disponibles, un **contrat** sera envoyé aux parents avec une demande d'acompte de 100 € (avance sur la facturation des heures d'accueil). Ce contrat signé avec l'acompte validera définitivement l'inscription de l'enfant. Il devra être remis **au plus tard le 7 juin 2019** inclus, à défaut l'inscription ne sera pas validée.
5. Le contrat est conclu pour une année scolaire complète. La rupture du contrat ne peut se faire que pour des motifs valables précisés dans le règlement intérieur.
6. Régime alimentaire particulier : sans porc végétarien autre régime (allergie...) précisez :

AUTORISATION PARENTALE et ENGAGEMENTS

Je soussigné(e), responsable légal, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'enfant, à participer aux activités organisées par l'Accueil Péri-scolaire.

- J'autorise le directeur de l'accueil à prendre, le cas échéant, toutes mesures d'intervention (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, ainsi que le transport d'urgence.
- Je certifie avoir pris connaissance de la grille tarifaire 2019/2020 validée par la Communauté de Communes Mossig et Vignoble.
- **Je m'engage à signaler à la structure tout changement de planning des fréquentations, avant la rentrée scolaire, par écrit.**

Lors de nos activités, nous pouvons être amenés à prendre des photos ou vidéos de votre enfant et les diffuser, notamment par voie de presse.

- J'autorise la prise et la diffusion de films ou photographies de mon enfant : OUI NON
- J'autorise mon enfant à rentrer seul à la fin des activités à 18h30 : OUI NON
- J'autorise mon enfant à rentrer seul à partir de ...h... les jours suivants :

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi « Informatique et Libertés »).

Certifie(nt) l'exactitude de tous les renseignements cités ci-dessus.

Fait à, le/...../.....

Signature des parents (ou tuteurs) précédée de la mention « lu et approuvé ».

Les critères appliqués pour l'inscription péri-scolaire :

- Enfants qui résident sur le territoire de la Communauté de Communes,
- Enfants selon le plus grand nombre d'actes demandés (fréquentation),
- Enfants dont le frère ou la sœur fréquente déjà l'accueil péri-scolaire – (Aucune place n'est réservée d'une année sur l'autre),